

M. GLEN: Monsieur le président, comme nous le savons tous, ce sont le député ministériel et le candidat défait du comté qui distribuent les faveurs.

*M. Glen:*

D. Mais, monsieur Stitt, ceci est plutôt important, et pour cette raison je vais insister.—R. Je ne demande qu'à répondre à vos questions, monsieur Glen.

D. Oui, je le sais. Je parle d'emplois aux bureaux de poste des circonscriptions rurales, comme la mienne. Les vacances ne s'y produisent pas tous les jours; en autant que je sache, il ne s'est produit que deux ou trois changements aux bureaux de poste depuis que je siège au Parlement. Or, ne serait-il pas préférable que toutes les nominations de ce genre, puisqu'elles forment partie de l'administration du Canada, soient du ressort de la Commission du service civil?—R. Je le crois, oui.

D. Vous le croyez?—R. Oui.

D. Vous devez le croire.—R. Oui. Aux bureaux de poste, oui.

D. Existe-t-il des difficultés insurmontables qui empêchent ces nominations d'être placées sous le contrôle du service civil?—R. Pas en ce qui concerne les bureaux de poste, non.

D. Le seul inconvénient pourrait être l'augmentation des dépenses?—R. Les dépenses ne seraient pas beaucoup plus fortes pour ce qui a trait aux bureaux de poste; mais pour ce qui est d'un grand nombre d'emplois tels que celui de gardien de phare et autres de nature plus ou moins manuelle...

*M. Hartigan:*

D. Concierges, par exemple?—R. Oui, s'il s'agit de gardiens qui peuvent avoir sous leurs soins des propriétés valant des milliers de dollars; mais s'il s'agit de simples concierges, je puis vous dire: "Occupez-vous-en et bonne chance."

*M. Glen:*

D. Vous croyez que ces emplois particuliers devraient être laissés aux députés?—R. Je crois que les députés peuvent faire ces nominations peu importantes sans s'attirer les reproches du Parlement.

D. Pour avoir fait ces nominations?—R. La Commission du service civil est, je crois, beaucoup trop prise par une multitude de ces petites choses. Tous les comités constitués en ont discuté, et à la Commission nous perdons encore du temps à les étudier alors que des problèmes difficiles et beaucoup plus importants réclament notre attention.

*M. Boulanger:*

D. La perte de temps et d'argent n'est pas du tout proportionné à l'importance de la position?—R. Il en est ainsi à mon avis. Mais, remarquez bien que tout dépend de la limite fixée.

*M. Glen:*

D. Tout dépend de la limite; mais pourriez-vous désigner les emplois qui, à votre avis, devraient être abandonnés aux députés?—R. Je crois que c'est une question de...

D. Vous avez établi la chose en principe, il vous reste maintenant à désigner les emplois qui, à votre avis, devraient être soustraits à la juridiction de la Commission?—R. Toutes les positions qui touchent aux revenus du pays devraient, je crois, ressortir à la Commission.

D. Tout ce qui touche aux revenus du pays?

*M. Boulanger:*

D. Ceci comprendrait les percepteurs de la taxe sur le revenu et les employés de la douane?—R. Oui.